

**Arrêté n° 2025-423 portant nomination du jury de la LICENCE du domaine  
Droit, Economie, Gestion mention Licence 1ère année Gestion parcours USAL (délocalisé)  
au titre de l'année 2024-2025**

L'administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le Code de l'éducation et notamment les Livres VI, VII et VIII relatifs à l'enseignement supérieur ;  
Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au Diplôme d'études universitaires générales, à la Licence et à la Maîtrise ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2019 accréditant l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux, du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;  
Vu l'arrêté du Recteur de l'académie de Paris portant nomination de Jean-Christophe Camart en qualité d'administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en date du 19 décembre 2024 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

**ARRÊTE**

Article 1 – Composition du jury

Le jury qui validera le(s) semestre(s) de LICENCE cité(s) en objet du présent arrêté est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- Thierry Lafay, Président
- Erwan Le Saout
- Eric Lombardot
- Jean-François Sattin
- Alexandra Roy

Article 2 – Publicité

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage et diffusion sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Article 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services et le Directeur de la composante (UFR ou Institut), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28/01/2025

L'administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Pour l'Administrateur provisoire  
Par délégation  
Le Directeur général des services



Julien BENINI

Jean-Christophe CAMART

*L'original de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris*

**Voies et délais de recours :**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.*